



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 78257

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités de convergence des tarifs entre l'hospitalisation publique et privée. Aujourd'hui, l'avant-projet de loi supprime l'échéance de 2008, dont l'objectif était d'atteindre 50 % de convergence pour parvenir à 100 % en 2012. Seule la moitié du budget de l'hôpital public serait soumise à convergence en 2012 (100 % pour le secteur privé le 1er mars 2005). En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place l'application complète de cette réforme qui permettra d'atteindre l'objectif poursuivi de maîtrise de dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78257

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10472